



**PROCES VERBAL  
Du Comité Syndical  
du 29/06/2023 à 14h00**

L'an deux mille vingt-trois le 29 juin à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT.

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Teddy REGNIER, Michel DEMOLDER, André LAITU, Jean RONSIN, Jean-François MONNIER (suppléant CEBR), Christophe LECOMTE (Suppléant SIEFT), Jean-François RICHEUX, Rémi PITRE, Patrick HERVIOU, Georges DUMAS

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Emmanuelle ROUSSET, Marie-Edith MACE  
Messieurs Jean-Claude BELINE, Christian SORIEUX, Guillaume PERRIN, Régis GEORGET, Marcel LE MOAL, Yann SOULABAILLE

Pouvoir : de Monsieur Guillaume PERRIN à Monsieur Jean-François RICHEUX

Assistaient également : Madame Ségolène NEYRET - Le GORGEU payeuse Départementale, Monsieur Antoine DECONCHY, et Mme Véronique PERRATON du SMG-Eau35

**Secrétaire de séance : Patrick HERVIOU**

**Nombre de Membres du Comité présents : 11**

**Nombre de Membres du Comité votants : 12**

Date de la convocation : le 23 juin 2023

La séance est ouverte à 14h00 sous la présence de Monsieur Joseph Boivent.

A la convocation des délégués titulaires, était jointe une note explicative de synthèse résumant l'ensemble des points

## Administration générale

### N°23/06-01 **Approbation du procès-verbal du comité du 30/06/2023**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

1°) **ENTERINE** ledit compte-rendu.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

### N°23/06-02 **Désignation d'un secrétaire de séance**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

1°) **NOMME** Monsieur Patrick HERVOU Secrétaire de séance.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

### N°23/06-03 **Point sur les délégations au président et au bureau**

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 30 mars au 21 juin 2023 :

#### Délégations du Président

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC) €
09/03/2023	<i>Suivi marché</i> : Suite des versements des marchés canalisations		4 954 180,27
09/03/2023	<i>Suivi marché</i> : Suite des versements des marchés ouvrage		1 199 260,35
09/03/2023	<i>Suivi marché</i> : Suite des versements des Microtunnelier		164 802,56
09/03/2023	AVA indemnités exploitants		80 549,55
05/06/2023	Frais promesse de vente	Notaire	338,00
11/04/2023	Assistance marché exploitation AVA	Bourgois	5 761.50
09/06/2023	Optimisation et prospective de la dette	Finance active	10 920,00
12/06/2023	Marché de gardiennage AVA 2023 Marché	Saur	20 713,00
14/06/2023	Achat fauteuil	Ugap	705,66
14/06/2023	Intervention liée à l'enquête publique AVA	Commissaires de l'Ouest	4 338,41

#### Délégations du Bureau

Le bureau syndical du 15 juin 2023 a délibéré pour valider les financements suivants :

- L'usine de Fougères pour un montant de 12 683 000€ dont 1,5M€ de financement en direct.
- L'usine de Rophémel pour un montant de 15 960 000€ dont 1,5 M€ de financement direct.
- L'accélérateur du Bas Rampon pour un montant de 58 200€ en financement direct.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité prennent acte des décisions prises

## Finances

### N°23/06-04 Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur le SMG-Eau35

Monsieur Boivent rappelle qu'en novembre 2022, le SMG-Eau 35 a fait l'objet qu'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes. Le rapport d'observations définitif de la Chambre Régionale des Comptes a été transmis au SMG-Eau35. Il doit être communiqué à l'assemblée délibérante. A l'issue du comité, ce rapport deviendra public et fera l'objet d'une publication sur le site de la Chambre Régionale des Comptes.

Il rappelle que ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes et la réponse du président du SMG-Eau35, ont été transmises aux membres titulaires et suppléants.

Monsieur Deconchy présente les principaux sujets traités :

- Pratiques comptables du syndicat : nomenclature comptable, engagement des dépenses, outils de gestion pluriannuelle des engagements
- Statut juridique de la surtaxe prélevée par le SMG-Eau35
- Financement à 100% des travaux
- Equilibre entre la mobilisation d'emprunts et la trésorerie du SMG-Eau35 et de ses adhérents
- Gestion financière du projet d'Aqueduc Vilaine Atlantique

Il indique que certaines recommandations ou préconisations sont en cours d'application comme la comptabilité des engagements, la mise en place des AP/CP et AE/CP principalement pour les études, ainsi qu'une délibération de financement à 80% des ouvrages structurant qui sera proposé au vote à cette séance comité syndical.

Afin de répondre à la remarque de la CRC concernant le volume de trésorerie grandissant, le bureau s'est prononcé dans un premier temps pour un financement direct d'un montant de 1,5Millions d'euros pour financement d'opérations structurantes.

Cependant les remarques sur la sincérité du compte 658 pose problème par rapport au choix de la nomenclature comptable M49 actuellement. En effet, le SMG-Eau 35 n'est pas en mesure de mettre en place PPI puisque l'ensemble des programmes financés sont portés par les collectivités adhérentes.

De plus, la CRC souhaite que le SMG-Eau35 modifie sa nomenclature comptable en basculant vers une nomenclature M57. Cependant cette demande ne pourra réellement être réalisée qu'après la fin de l'étude juridique en cours de lancement. Ce basculement de nomenclature aurait des incidences importantes, notamment sur les emprunts des ouvrages structurants appartenant aux collectivités adhérentes.

Monsieur Boivent explique que la question la plus préoccupante est le fondement légal de la surtaxe. Il explique que cette réflexion majeure pose sur le maintien de la surtaxe ou un basculement vers une cotisation des collectivités adhérentes.

Une autre problématique se pose quant au choix de la gestion de l'AVA. Une régie ou autre structure doit être analysée par le cabinet d'avocat.

Madame Neyret-Le Gorgeu payeuse départementale explique qu'un budget annexe doit se suffire et être en équilibre. Or au regard des informations, cela ne se sera pas le cas. Seuls les services de la préfecture seront à même d'indiquer si ce budget annexe serait susceptible de rentrer dans le champ des exceptions à cette règle.

Monsieur le Président explique qu'il est fort peu probable que toutes ces réponses soient connues fin 2023, et par conséquent ne permettra sans doute pas au service de basculer en 2024. Il lui semble plus raisonnable étudier toutes les réponses apportées par les avocats afin de basculer sur une comptabilité M57 en 2025. Il rappelle toutefois que ce rapport doit être diffusé une fois le comité passé. Il précise qu'il sera également publié sur le site du SMG-Eau35.

Monsieur Demolder intervient et indique que toutes ces remarques nécessitent une réflexion globale sur le rôle du SMG-Eau35. Monsieur Boivent explique que ce point sera également étudié et qu'une refonte des statuts du SMG-Eau35 sera proposée.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité prennent acte des décisions prises

#### **N°23/06-05      Avis complémentaire de la Chambre Régionale des Comptes sur la sincérité du compte administratif 2022**

Monsieur Deconchy indique que parallèlement au contrôle de la CRC, la Préfecture a saisi la Chambre Régionale des Comptes sur la sincérité du Compte Administratif 2022, approuvé lors du dernier comité syndical. Ce CA faisait apparaître de forts niveaux de restes à réaliser en recettes, principalement liés à un emprunt signé en 2022, mais non mobilisé au 31/12/2022. Madame Neyret-Le Gorgeu explique qu'au vu du montant des RAR en recettes les services de la préfecture ont préféré interroger la CRC.

La Chambre a indiqué dans son avis que le compte administratif avait été conforme et sincère et ne nécessitait pas de « mesure de rétablissement ».

Après en avoir délibéré, les membres du Comité prennent acte de cet avis complémentaire.

#### **N°23/06-06      Financement à 80% des travaux inscrits au schéma départemental AEP**

Monsieur Boivent indique qu'au regard de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes et des enjeux liés aux tensions sur l'équilibre besoins - ressources sur l'ensemble du département, le bureau syndical s'est prononcé sur un certain nombre d'évolutions des financements du SMG-Eau35.

Il précise que la principale modification concerne le financement maximal des ouvrages inscrits au schéma départemental. Le pourcentage sera donc de 80% au maximum, soit un pourcentage minimal d'auto-financement de 20% par le maître d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité fixe pour toutes nouvelles décisions de financement un taux maximal de financement par le SMG-eau35 de 80% pour les ouvrages inscrits au schéma départemental.

## N°23/06-07 Inscriptions complémentaires programme d'opération 2023

Des nouvelles demandes de financement et décisions du SMG-Eau35 nécessitent l'inscription de montants complémentaires au programme d'opération 2023 :

Bénéficiaire	Thème	Opération financée	Montant à inscrire
Eau des Portes de Bretagne	<b>Captage prioritaire</b>	Mise en œuvre du programme d'action du captage de Princé	<b>11 300€</b>
CEBR	<b>Etudes Hydrogéologiques</b>	Etudes hydrogéologiques du champ captant de la tournerie	<b>58 930€</b>
Eau Pays de Fougères	<b>Création de nouveaux forages : étude d'impact</b>	Forage des Bois sur la commune de Luitré-Dompierre	<b>31 464€</b>
Eau Pays de Fougères	<b>Travaux</b> Usine de Fougères	Financement direct partiel	<b>1 500 000€</b>
CEBR	<b>Travaux</b> Reconstruction de l'usine de Rophémel	Financement direct partiel	<b>1 500 000€</b>
Eau PB	<b>Travaux</b> Accélérateur du Bas Rampon	Financement direct	<b>58 200€</b>

M. Boivent indique que les participations sous forme de remboursement des emprunts (Rophemel, Fougères) devront faire l'objet d'une inscription complémentaire dès signature de la convention de financement.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical à l'unanimité ajoutent ces demandes complémentaires au programme d'opération et actent que le montant total est de 3 159 894€.

### Ressources – actions qualités

#### Bilan des actions qualité du SMG-Eau35 et suivi des périmètres de protection des captages en 2022

Le SMG-Eau35 assiste les collectivités productrices pour le suivi de l'application des périmètres de protection de captages.

Madame Marie présente le bilan du suivi des périmètres de protections des captages en 2022. Elle rappelle les différentes obligations réglementaires et les définitions, explique chiffres à l'appui l'importance d'être présent sur le terrain. Elle présente les principales étapes d'un suivi (préparation du suivi, visite sur le terrain avec un élu de la collectivité contrôlée, la rédaction du rapport de visite, les préconisations proposées, le suivi des travaux proposés...).

Elle présente l'évolution des résultats départementaux de 2010 à 2022. Elle présente l'étendue des connaissances que nécessitent ce poste.

Monsieur Boivent remercie Madame Marie pour son travail et rappelle aux membres du Comité Syndical que Madame Marie a fait valoir son droit à la retraite et que le recrutement de son ou sa remplaçante est en cours. Monsieur Boivent stipule également que l'agent en charge de cette mission doit être capable de travailler en autonomie tout en respectant les évolutions légales.

Monsieur Vincent intervient pour présente un bilan sur les actions qualités. Il indique que les procédures se sont complexifiées, que les périmètres sont plus grands et donc que les indemnités seront plus importantes, et indique que les travaux engendrent des dépenses plus conséquentes, rappelle également que les prescriptions imposées par la législation sont de plus contraignantes.

De plus, il informe le comité syndical qu'il a participé à la journée nationale à Paris sur les micropolluants, il indique avoir transmis un compte rendu à l'ensemble des adhérents.

Il rappelle également que les enveloppes financières des programmes Bassins Versants ne sont pas toujours consommées. Monsieur Demolder indique les syndicats AEP sont conscients des enjeux mais que le travail sur le terrain n'est pas facile pour les animateurs de bassin Versant.

Monsieur Deconchy indique que ce bilan sera intégré au nouveau schéma départemental.

Monsieur Richeux s'interroge sur les acquisitions foncières et les opportunités afin de préserver les ressources.

Monsieur Boivent explique que le droit de préhension existe pour les périmètres rapprochés, il souhaiterait que le SMG-Eau35 soit un appui technique comme il l'est pour les PPC.

Il propose de continuer l'ordre du jour, mais afin de pouvoir étudier tous les autres points, il propose de ne pas présenter le rapport d'activité

### **Rapport d'activités**

Le rapport d'activités est distribué aux membres du comité.

## Ressources Humaines

### **N°23/06-08      Création d'un poste administratif de catégorie C**

Monsieur Boivent rappelle que depuis plusieurs années, le volume d'activité administrative et comptable du SMG-Eau35 ne cesse d'augmenter et de se complexifier : projet d'AVA (préparation, travaux, exploitation à venir, récupération TVA), nomenclature comptable, PSE, taille du service, remarques CRC, nombre d'adhérents, études hydrogéologiques...

Monsieur Deconchy rappelle que des agents administratifs se sont succédés au SMG-Eau35 sous différents types de contrats (renfort CDG, CDD, apprentissage). Cependant depuis un an et demi, un agent en contrat d'apprentissage travaille pour le SMG-Eau35. Son contrat d'apprentissage se terminant fin du mois d'août, il est proposé de pérenniser le poste sous la forme d'un poste de catégorie C en filière administrative.

Après en avoir délibéré les membres du Comité Syndical décide à l'unanimité de créer le poste d'adjoint administratif territorial de catégorie C.

### **N°23/06-09      Transformation d'un poste de technicien de catégorie C en Catégorie B (Suivi PPC)**

Monsieur Deconchy indique que le recrutement est en cours pour remplacer la technicienne chargée du suivi des PPC, qui part à la retraite dans les mois à venir.

Il précise également que ce poste, initialement de catégorie B, avait été modifié en catégorie C pour des raisons administratives. Il est donc proposé de le remodifier afin de permettre le recrutement. Cependant afin de permettre la continuité du service et de permettre à l'agent d'être formé le poste de C sera supprimé des effectifs lors que la technicienne sera en retraite.

Après en avoir délibéré les membres du Comité Syndical décide à l'unanimité de créer le poste de technicien en catégorie B, et décide de supprimer le poste de catégorie C, le jour du départ en retraite.

## Finances- complément

### **N°23/06-10      Acte modificatif pour le lot 2 Ouvrage (réservoir Goven) de l'Aqueduc Vilaine Atlantique**

M. Boivent rappelle que les travaux de l'Aqueduc Vilaine Atlantique se poursuivent et certains lots de travaux touchent à leur fin.

Il précise que les marchés de travaux relatifs à la réalisation de la troisième tranche de l'Aqueduc Vilaine Atlantique ont été signés fin 2021. Or, que les entreprises de travaux avaient déposé leurs offres initiales en 2019. Au vu, des importantes augmentations des matières premières, sans prise en compte complète par l'évolution des coefficients de révision, des protocoles transactionnels ont été conclus pour les marchés de canalisations, or cela n'a pas le cas pour les marchés « ouvrages ».

Monsieur Deconchy précise que la réception du lot 2 du marché « ouvrages » (réservoir de Goven) est prévue à court terme, et qu'il convient de prendre en compte cette modification par voie d'avenant, comme le permet désormais la réglementation.

Il explique que deux actes modificatifs ont déjà été signés qui n'avaient pas d'incidence financière (répartition entre les cotraitants et nouvel indice de révision). Cependant, une troisième modification tenant compte d'une part de la réalité des travaux et d'autre part du contexte financier doit être validée par le comité syndical

Monsieur Deconchy indique que cet acte modificatif, d'un montant de 39 840 € HT étant inférieur à 5% du marché, l'intervention de la CAO n'est pas nécessaire. Par contre, le président et le bureau ne disposent pas de délégations pour ce type d'avenant. Il est donc demandé au comité de se prononcer sur cette demande et le cas échéant d'autoriser le président à signer cet avenant.

Après en avoir délibéré les membres du Comité Syndical accepte à l'unanimité l'acte modificatif et autorise le Président à le signer.

#### **N°23/06-11 Délégation au président pour les actes modificatifs inférieurs à 5%**

Monsieur Deconchy explique que pour faciliter le traitement des demandes d'avenants inférieurs à 5% pour les marchés supérieurs à 500 000 €, il est proposé de déléguer au président la signature de ces actes.

Pour rappel, la CAO doit être consultée pour les avenants supérieurs à 5 % pour les marchés formalisés.

Après en avoir délibéré les membres du Comité Syndical autorisent à l'unanimité le Président à signer les demandes d'avenants inférieurs à 5 % pour les marchés publics supérieurs à 500 000€

#### **N°23/06-12 Marché Public de Service Accord cadre mono attributaire à bon de commande : Diagnostics d'anciens captages AEP souterrains située en Ille-et-Vilaine**

Monsieur Boivent souhaite que ce point soit rajouté à l'ordre du jour afin de permettre l'attribution du futur marché, il demande à monsieur Chauvière de présenter ce point.

Celui-ci décrit l'ensemble des étapes à la bonne exécution de la consultation, publicité sur la plateforme mégalis, réception des offres, analyse des enveloppes permettant la rédaction d'un rapport d'analyse des offres. Il présente le rapport d'analyse.

Après en avoir délibéré les membres du Comité Syndical décide d'attribuer le marché Diagnostics d'anciens captages AEP souterrains situés en Ille -et-Vilaine à la Société LOG HYDRO pour un montant maximal de 200 000€.

Il est 16h13 la séance est levée